

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE BP 2024

L'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services de la collectivité.

La section d'investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la collectivité. Elle est liée aux projets de la collectivité à moyen et long terme.

- Budget global (budget principal et budgets annexes) -

	Fonctionnement	Investissement	Total
SICTOM EST	4 234 527,30	1 172 534,18	5 407 061,48
Total	4 234 527,30	1 172 534,18	5 407 061,48

* Selon les règles budgétaires, pour chaque section (fonctionnement et investissement), les montants en dépense et en recette sont identiques

Le budget primitif respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Ce budget a été établi dans la volonté de : maîtriser les dépenses de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement et continuer les investissements nécessaires malgré la conjoncture économique, contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt et en mobilisant les subventions.

- Représentation graphique du budget principal -

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
Charges à caractère général : 466,70 k€	Dotations et participations : 3 646,44 k€
Charges de personnel : 898,80 k€	
Subventions et participations : 2 408,57 k€	
Autre : 460,46 k€	Produit des services : 200,10 k€
	Excédent antérieur : 366,89 k€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
Dépenses d'équipement : 769,61 k€	Emprunts : 165,00 k€
	Excédent antérieur : 610,14 k€
Dettes : 402,92 k€	Autre : 397,40 k€

- Dette -

Tableau synthétique

	Encours de la dette
SICTOM EST	2 804 106,70
Total	2 804 106,70

Capacité de désendettement (Encours de la dette / capacité d'autofinancement) tous budgets confondus : 4,75 an(s)

Encours de la dette en euros par habitant tous budgets confondus

